

Comment faire reprendre votre chantier de construction en cas d'arrêt

Préparation des preuves de l'arrêt de chantier

- Réalisez un constat d'huissier ou prenez des photographies datées pour prouver l'abandon du chantier.
- Comparez l'état d'avancement réel des travaux par rapport au calendrier initialement prévu dans votre contrat CCMI.
- Rassemblez les coordonnées de l'organisme garant ayant délivré l'attestation de garantie de livraison pour préparer l'étape suivante.

Éléments indispensables de votre mise en demeure

- Envoyez impérativement votre courrier par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) pour constituer une preuve juridique.
- Indiquez explicitement le numéro de votre contrat de construction de maison individuelle (CCMI) ainsi que l'adresse précise du chantier.
- Citez les dispositions contractuelles ou les articles du Code de la construction et de l'habitation relatifs aux pénalités de retard.
- Exigez la fourniture d'un planning actualisé de fin de chantier suite à l'interruption constatée.

Procédure et délais de réponse

- Fixez un délai ferme et raisonnable pour la reprise des travaux, généralement de 15 jours suivant la réception de la lettre.
- Informez formellement le constructeur qu'à défaut de reprise dans ce délai, vous ferez appel à la garantie de livraison à prix et délais convenus.
- Mentionnez clairement que vous vous réservez le droit de saisir le tribunal judiciaire si le litige persiste après l'épuisement des voies amiables.